Office national de l'énergie-Loi

**(1600)** 

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

## LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

REPRÉSENTATION PROVINCIALE ET PUBLICITÉ

## M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Que le bill C-204, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (Représentation provinciale et publicité) soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Knowles: Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Cela me rejouit d'être ainsi applaudi par toute la Chambre un vendredi après-midi, et en particulier par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Au beau milieu de la première session de la trente-deuxième législature, j'ai le plaisir de proposer à la Chambre un bill d'initiative parlementaire qui traite de la réforme d'un tribunal administratif. Nous avons entendu de nombreux discours cette semaine concernant les droits, le respect des droits et le recours aux tribunaux pour les faire respecter. C'est un fait que nos tribunaux font respecter les droits et étudient bien des questions importantes et, comme je le dirai un peu plus loin, ils se sont généralement améliorés depuis quelques années, tant par leur composition, qu'au niveau des nominations et des traitements. En fait, le bill à l'étude vise à les améliorer encore davantage. Mais il est un domaine que nous avons oublié, l'enfant oublié de la réforme en cours au gouvernement, celui des tribunaux administratifs. Ce sont des organismes importants car ils touchent notre vie de tous les jours. J'irais même jusqu'à dire qu'ils touchent la vie de tous les jours de plus de gens que les tribunaux ordinaires ne le font. Les tribunaux étudient des cas individuels, se prononcent à l'occasion sur des principes généraux et étudient parfois des cas importants qui concernent nos droits. Mais les tribunaux administratifs étudient des questions comme les tarifs téléphoniques, les billets d'avion, les frais de transport, la programmation de la télévision, le contenu canadien des émissions, etc. Enfin, ils étudient le secteur du pétrole et du gaz et, en dernier recours, leurs décisions se répercutent sur les prix, que nous exportions ou que nous conservions notre pétrole, notre gaz et d'autres ressources énergétiques. Ce sont des organismes très importants.

En fait, monsieur l'Orateur, je puis vous donner une longue liste d'organismes. J'en nommerai quelques-unes pour montrer de quel genre d'organismes je veux parler: la Commission d'appel de l'immigration, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, la Commission nationale des libérations conditionnelles, la Commission de l'assurance-chômage, la Commission canadienne des transports, l'Office national de l'énergie, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Commission d'appel des pensions et le tribunal anti-dumping pour n'en nommer que quelques-uns. Je pourrais poursuivre: la Commission des relations de travail, la Commission des tarifs et ainsi de suite. Ces organismes s'occupent de questions qui ont un incidence sur la vie de tous les jours de la population.

Je voudrais parler d'une commission en particulier qui aurait besoin d'une réforme, je pense: l'Office national de l'énergie. Il serait maintenant opportun d'y apporter des changements car on se soucie de plus en plus de l'incidence que l'énergie peut avoir sur notre société et sur notre économie. C'est le moment, à mon avis, de songer à la procédure et aux lois qui régiront l'Office national de l'énergie au cours des années 80. Je voudrais d'abord dire un mot de l'historique de l'Office avant d'aborder en détail les dispositions de mon bill. On a créé l'Office après le débat sur le pipe-line, non pas le débat de la dernière session mais celui de 1956, lorsque le gouvernement a tenté de forcer la Chambre à adopter un bill en imposant la clôture. Quand M. Diefenbaker est devenu premier ministre, il a créé la Commission Borden qui, en 1959, a finalement recommandé l'établissement d'un organisme appelé l'Office national de l'énergie. C'est à ce moment-là que l'Office a été créé, et il existe maintenant depuis 21 ans. Il a vu jour avant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est très important de le souligner parce qu'on a donné un double rôle à l'Office, d'abord celui de tribunal administratif chargé de réglementer les pipe-lines, l'exportation de l'énergie, etc., et celui de conseiller du ministère. Ce double rôle a souvent mis l'Office en difficulté au cours des années et c'est ce problème que je voudrais régler dans mon bill.

L'Office lui-même n'a rencontré aucune difficulté au cours des années 60 parce qu'il n'était pas souvent question d'énergie à cette époque. Je voudrais citer ici un passage d'un article d'Elaine Dewar qui a paru dans le numéro de mai 1980 de la revue *Canadian Business*. C'est un article intitulé «A tâtons dans le noir», qui parle de l'Office national de l'énergie. Elaine Dewar y cite une déclaration qu'aurait fait un haut fonctionnaire qui faisait alors partie du personnel de l'Office. Il décrit quel était le rôle de l'ONE à cette époque:

Sa tâche consistait spécialement à s'agenouiller devant le gouvernement américain pour le supplier d'acheter davantage... C'était ce que tout le monde souhaitait

C'est ce qui s'est passé au cours des années 60. On découvre du pétrole à Prudhoe Bay en 1968 et dans l'Arctique canadien en 1969. En 1970, l'Office avance des prévisions et le ministre de l'époque, M. Greene, déclare que nous avons des réserves de pétrole et de gaz pour des centaines d'années. Un an plus tard, l'Office révèle que ce n'est pas vrai; loin d'avoir des réserves pour des centaines d'années, nous en manquerons dès 1991. Par la suite il ramène la date à 1982. L'Office fait l'objet de critiques et au beau milieu du débat sur le pipe-line du MacKenzie, le pipe-line de l'Alaska et l'exportation de gaz, l'Office convoque de nouvelles audiences.

On se rappellera que la décision de l'Office, au cours de la dernière session prise relativement au pipe-line du Québec et des provinces Maritimes, a fait l'objet de nombreuses questions. J'ai dit que l'Office avait fait l'objet de nombreuses critiques. Je voudrais vous en signaler quelques-unes.

En 1977, à la demande de la Commission de réforme du droit, Alastair Lucas de l'Université de Calgary et Trevor Bell publièrent un rapport sur l'Office national de l'énergie. Les auteurs soutiennent que l'Office était trop influencé par le gouvernement, que ses rôles de conseiller et de régisseur étaient contradictoires et pour appuyer leurs dires, ils dressèrent une liste de quelque 28 comités gouvernementaux où l'on retrouvait des membres de l'Office. Mais l'essentiel de leur argumentation provient de l'analyse de six grandes questions